NOTE D'INFORMATION

FCP RMA TRESO PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26071 en date du 22/04/2026.

013 914 CDD

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RMA ASSET MANAGEMENT** sise à **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca** représentée par **SAMIR BAALI** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CDD

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP RMA TRESO PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041097**
- Date et référence de l'agrément : **18/03/2013, AG/OP/009/2013**
- Date de création : **08/12/2011**
- Siège social : **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Octobre** au **30 Septembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **RMA ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BANK OF AFRICA,** sise à 140, **Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca, représenté** par **Khalid NASR.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
RMA ASSET MANAGEMENT	Mme. Imane BENNANI

- Commissaire aux comptes : **FIDAROC GRANT THORNTON** représentée par **Faïcal MEKOUAR.**

CDD

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité max : **0.5**
- Indice de référence : **MONIA (Moroccan Overnight Index Average), tel que publié par Bank Al Maghrib**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs la possibilité de rentabiliser la trésorerie au jour le jour via un véhicule qui ambitionne de surperformer son indice de référence sur la période de placement recommandée.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors parts ou actions d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé sera, en permanence, investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le portefeuille du FCP RMA TRESO PLUS sera investi en:

 - Parts ou actions d'OPCVM monétaires dans la limite de 60% de l'actif net;

 - Bons du trésor;

 - Obligations;

 - Certificats de dépôt;

 - Billets de trésorerie,

 - Bons des sociétés de financement (BSF);

 - Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts dans la limite de 10% de l'actif net;

 - Dépôts à terme (DAT) inférieur à 1 an;

 - Titres de créances émis par les FPCT.

 Le fonds pourra également effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres et des opérations de pension, et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **1 jour minimum**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes morales résidentes et non résidentes)**

COD

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/12/2011**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative, ainsi que les commissions de souscription et de rachat des parts ou actions, sont affichées dans les locaux de la société de gestion et publiées au moins une fois par semaine dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site internet de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de L'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour avant 10h à RMA ASSET MANAGEMENT, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Celles reçues après 10h seront exécutées sur la base de la valeur liquidative qui suit. Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP. Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

CDD

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Néant.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Néant.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **1% HT l'an maximum. Les frais de gestion sont provisionnés et calculés à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par RMA ASSET MANAGEMENT, détenues en portefeuille. Ces frais sont payés à la fin de chaque trimestre.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais publications (1)	20 000 dhs HT
Commissaire aux comptes (2)	20 000 Dhs HT
Commissions AMMC (3)	0.025% HT
Dépositaire (4)	0.015 % HT
Maroclear (commission de gestion du compte émission) – annuel (5)	3600 Dhs HT
Maroclear (Droit d'admission) – trimestriel (6)	« Trimestriel » Selon les conditions en vigueur
Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT	Frais de Gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CDD